

# Le contrôle des enregistrements comptables de factures d'achat Niveau 2

Mon atelier pour  
m'entraîner  
à contrôler....

- La justesse du compte comptable choisi au regard de la dépense
- L'exactitude du montant imputé
- La conformité d'affectation débit-crédit
- Le respect du mouvement du flux comptable (réel ou financier)



Détecter les erreurs comptables et les rectifier le plus rapidement possible !



En contrôlant l'imputation comptables (annexe 1)  
En proposant l'écriture rectifiée (annexe 2)



En renseignant la page web  
« N2 –Le contrôle d'écritures comptables d'achat »

» Infographie «



<https://urlr.me/DZRPM>

## Document 1 – Informations sur l'entreprise

Activité : supérette d'un village

EXTRAIT du PLAN de COMPTES			
401050	Fournisseur MIAM Centrale	607300	Achats épicerie sucrée
445661	TVA déductible / ABS 05,5%	607350	Achats boissons
445662	TVA déductible / ABS 20,0 %	607400	Achats hygiène beauté
607050	Achats viandes et poissons	607450	Achats entretien nettoyage
607100	Achats fruits et légumes	607500	Achats animalerie
607150	Achats frais	624100	Transports sur achats
607200	Achats surgelés	765000	Escomptes obtenus
607250	Achats épicerie salée		



Document 2 – Facture reçue de notre fournisseur

 <p><b>MIAM Centrale</b> CP VILLE <i>Grossiste alimentaire</i> Le 23 novembre 20N</p>	Pièce N° 125		<b>FACTURE N° 2546</b>			
	Commande n° 2546 du 19/11/20N			<b>SUPÉRETTE</b> CP VILLE		
DÉSIGNATION	CODE TVA	P.U. H.T.	REMISE	P.U. NET H.T.	QTÉ	MONTANT H.T.
<b>FRUITS LÉGUMES</b>						
Tomate ronde 1 kg	1	3,15	03 %	3,06	15	45,90
Endives jeunes pousses × 6	1	1,90	03 %	1,84	10	18,40
Échalote demi longues 250 g	1	2,10	03 %	2,04	10	20,40
<b>ÉPICERIE SALÉE</b>						
Filet de sardines 100 g	1	1,25	05 %	1,19	15	17,85
<b>HYGIÈNE BEAUTÉ</b>						
Cotons démaquillants × 50	2	1,10	02 %	1,08	12	12,96
Mouchoirs en papier 80 p.	2	0,90	02 %	0,88	20	17,60
TOTAL HT						133,11
<b>TVA CODE 1</b>			<b>TVA CODE 2</b>			Escompte 2 %
BASE HT	TAUX	MT TVA	BASE HT	TAUX	MT TVA	TOTAL NET HT
100,50	5,5 %	5,53	29,95	20,0 %	5,99	130,45
						Total TVA
						11,52
Règlement : comptant par chèque						<b>NET à PAYER TTC</b>
						<b>141,97</b>

Document 3 – Bordereau de saisie du journal

BORDEREAU de SAISIE						
JOURNAL : Achats		CODE : AC	Édition du 23/11	PÉRIODE : Novembre	ANNÉE : 20N	
JOUR	N° de PIÈCE	DOCUMENT	TIERS	N° de COMPTE	DÉBIT	CRÉDIT
23	125	Facture	MIAM Centrale	607100	130,45	
				445661	11,52	
				401050		141,97
				VÉRIFICATION =	141.97	141.97



Annexe 1 – Analyse des écritures comptables

DATE	ERREURS CONSTATÉES	SOLUTIONS PRÉCONISÉES

Annexe 2 – Écritures comptables rectificatives au journal des achats

BORDEREAU de SAISIE						
JOURNAL : Achats		CODE : AC	Édition du 23/11	PÉRIODE : Novembre	ANNÉE : 20N	
JOUR	N° de PIÈCE	DOCUMENT	TIERS	N° de COMPTE	DÉBIT	CRÉDIT
VÉRIFICATION =						

